



Le gouvernement prend des mesures pour atteindre 15 % de surfaces bio en 2022

Le gouvernement a précisé lundi ses prochaines mesures pour arriver à l'objectif de 15 % de surface agricole utile en agriculture biologique d'ici à 2022, contre 6,5 % aujourd'hui, dans la continuité des États généraux de l'alimentation.

Le plan « Ambition bio 2022 », annoncé lundi par le ministre de l'agriculture Stéphane Travert après concertation, devra permettre de développer la production et la consommation de bio, de structurer les filières, de renforcer la recherche, de former les acteurs et d'adapter la réglementation, en métropole comme dans les Outre-mer, a indiqué le ministère dans un communiqué. Pour les producteurs, le plan rendra « plus lisibles et visibles » les dispositifs d'aides pour inciter à la conversion des exploitations.

Du côté des consommateurs, le plan devra permettre d'atteindre l'objectif de 20 % de produits bio dans la restauration collective publique, mais également de développer l'offre en restauration commerciale. Il faudra aussi prendre en compte l'agriculture bio dans l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. L'État s'engage pour sa part à accompagner la mise en œuvre du nouveau règlement bio européen qui doit entrer en application le 1er janvier 2021, en informant sur les nouvelles dispositions.

Un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs concernés assurera la mise en œuvre et le suivi du programme. Une fois par an, une réunion du grand conseil d'orientation de la production biologique « permettra de partager la déclinaison des propositions et le suivi des actions », selon le texte. Le financement du plan « Ambition bio 2022 », soit 1,1 milliard d'euros déjà annoncés début avril, a été confirmé. L'aide à la conversion représentera 630 millions d'euros qui viendront du fonds Feader (Fonds européen agricole de développement rural), et 200 millions de crédits de l'État. Le fonds d'avenir bio passera de 4 à 8 millions d'euros, et dans la loi de finances 2018 le crédit d'impôt accordé aux agriculteurs bio a été prolongé et passe désormais de 2 500 à 3 500 euros.

Par ailleurs, s'ajoutera à partir de 2020 un apport de 50 millions d'euros par an grâce à la redevance pour pollution diffuse (RPD). Au-delà des aides à la conversion et du fonds avenir bio, les autres actions du volet agricole du grand plan d'investissement de 5 milliards, promis par le président Macron durant sa campagne, permettront d'accompagner les projets individuels et collectifs, assure le ministère.

Lien article : <http://www.agrisalon.com/actualites/2018/06/25/le-gouvernement-prend-des-mesures-pour-atteindre-15-de-surfaces-bio-en-2022>